



EN DÉFENSE DES CONVENTIONS COLLECTIVES TOUS EN GRÈVE ET EN MOBILISATION LE 18 FÉVRIER 2022



FO et la CFE-CGC ont pris connaissance d'un document d'AXESS (FEHAP et NEXEM) intitulé « Une convention collective unique étendue - CCUE -, un outil indispensable au service de l'attractivité du secteur et de sa structuration ».

Celui-ci vise à accompagner la résolution soumise à leurs assemblées générales extraordinaires du 17 février 2022 qui validera l'ouverture de la négociation de cette CCUE.

AXESS répond ainsi à la demande du gouvernement. S'il le faut, il se dit prêt à dénoncer les deux conventions collectives historiques du secteur Sanitaire, Social et Médico-social, à savoir, la CCNT51, la CCNT 66/79/CHRS et la convention collective de la Croix-Rouge pour contraindre les organisations syndicales à négocier en 15 mois cette CCUE.

Ce projet ne vise pas à améliorer les droits et garanties collectives. Il prévoit la destruction de l'architecture actuelle de nos classifications reposant sur des qualifications, des diplômes et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'ancienneté. Il veut laisser place à des salaires individualisés s'appuyant en grande partie sur des critères subjectifs laissés à l'appréciation de l'employeur via un système d'évaluation des compétences du salarié.

Ce projet ne répond en rien à l'urgence de la situation du secteur sanitaire, social et médico-social. S'il aboutit, il va au contraire le fragiliser davantage et renforcer les problèmes de recrutement et des salaires de misère.

C'est la réponse des employeurs et du gouvernement aux salariés et à leurs organisations syndicales qui se mobilisent par dizaine de milliers depuis plusieurs mois.

A FO et à la CFE-CGC, nous restons inconditionnellement opposés à cette casse programmée de tous nos droits conventionnels.

Pour notre part, rejetant ce projet destructeur de nos droits conventionnels, à FORCE OUVRIERE et à la CFE-CGC, nous réaffirmons que nous refusons le saccage de nos droits !

FO et la CFE-CGC invitent les salariés, avec leurs syndicats et dans l'unité à se réunir en assemblée générale, à prendre connaissance du projet employeur, à décider partout de motions, à adresser aux employeurs et au gouvernement :

- pour le maintien et l'amélioration des garanties conventionnelles dont nos classifications reposant sur des qualifications, des diplômes et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'ancienneté,
- pour la revalorisation des salaires dont les 183 euros net pour tous,
- pour l'amélioration des conditions de travail, dans l'intérêt des salariés et des publics accompagnés.

FO et la CFE-CGC soutiennent d'ores et déjà toutes les initiatives et mobilisations qui seront prises dans les établissements pour empêcher cette forfaiture.

Nous le rappellerons lors de la conférence des métiers de l'accompagnement, du social et médico-social. A l'ouverture de cette conférence, notre délégation fera une déclaration en ce sens et quittera la séance.

**NOUS APPELONS À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION,
LE VENDREDI 18 FÉVRIER 2022**

Paris, le 11 février 2022

